



COMMISSION DES DÉLÉGUÉS DU DISTRICT OISE DE FOOTBALL

Réunion du 15 Septembre 2026

Présents : POQUERUSSE Éric, BARRUET Éric, BEAUVAIS Didier, BONATI Denis, CHERFILS Daniel, DEMOUGIN Frédéric, DEVAMBEZ Daniel, FADHLOUNE Sofiane, FERNANDES Jean-Paul, GAFFE Xavier, LAUZE Pascal, LE GUEN Christian, LENGLET Alain, LHERNAULT Jean Denis, ORRIERE Jérôme, PERELLO Jérôme, PIEKARSKI Kevin, SUCHOCKI Jérôme

Absent excusé : GONDEL Fabrice

Ouverture de séance

Monsieur Eric POQUERUSSE, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Un tour de table permet de présenter les trois nouveaux membres qui rejoignent le groupe pour cette nouvelle saison.

Bilan de la saison 2025/2026

Au total, 205 délégations ont été effectuées, représentant une moyenne de 12 à 20 missions par délégué, en fonction des disponibilités de chacun.

De manière générale, les clubs ayant bénéficié de la présence d'un délégué lors des rencontres se sont déclarés satisfaits de la collaboration.

Alain LENGLET, responsable des accompagnements, présente également son bilan de la saison.

Préparation de la saison 2025/2026

L'effectif est composé de :

- 2 Délégués Fédéraux
- 6 Délégués Ligue
- 9 Délégués District Titulaires
- 3 Délégués District Stagiaires

Deux collègues, Frédéric DEMOUGIN et Jean Paul FERNANDES, sont intégrés en qualité de stagiaires à la LFHF.

Jérémy MAGNIER a, pour sa part, sollicité une année sabbatique pour raisons professionnelles. Trois nouveaux stagiaires ont été retenus pour la saison 2026/2027 : Sofiane FADHLOUNE, Kévin PIEKARSKI et Jérôme SUCHOCKI.

Composition de la Commission :

POQUERUSSE Éric, Président : recrutement, formation et accompagnement

BARRUET Éric, Recrutement, évaluation des rapports, secrétaire de la commission et accompagnateur

DEVAMBEZ Daniel, Désignations, accompagnateur

LENGLET Alain, Gestion accompagnement, accompagnateur

La charte du Délégué, les accréditations pour la saison 2025-2026, ainsi qu'un porte documents sont distribués aux participants.

Les différentes missions du délégué sont rappelées et réexaminées à l'aide d'un support PowerPoint.

Pour la saison 2026/2027, deux délégués par groupe seront désignés à chaque journée en Division 1, conformément à la décision du CODIR du 14 septembre dernier.

Trois groupes de délégués sont constitués pour la saison : titulaires A, titulaires B et stagiaires.

Les affectations sont ensuite présentées aux participants.

Les accompagnements seront accentués cette saison grâce à la participation des collègues de la Ligue qui seront disponibles.

En futsal départemental, aucun championnat ne sera organisé cette saison. Les clubs intégreront la formule de compétition régionale mise en place lors de la saison précédente.

Un rappel est effectué concernant l'utilisation de la FMI ainsi que les mesures relatives au contrôle de l'identité des joueurs avant les rencontres.

Monsieur Éric BARRUET présente ensuite les principales modifications apportées aux Lois du Jeu que les délégués doivent connaître. Il rappelle que l'application et l'interprétation de ces dispositions relèvent de la compétence des arbitres.

Monsieur Éric BARRUET détaille également le contenu du rapport attendu par la Commission et réaffirme que les rapports saisis dans l'espace des délégués sont bien transmis à la Commission de Discipline.

Il informe par ailleurs les participants de la mise en place d'une nouvelle adresse électronique destinée au suivi des courriels et des dossiers relatifs aux différentes commissions, notamment la Discipline, le Juridique ainsi que le Juridique et Appel des Affaires Disciplinaires.

L'adresse contentieux@oise.fff.fr devra désormais être utilisée par l'ensemble des personnes concernées.

Monsieur Daniel DEVAMBEZ confirme le fonctionnement du système de désignations. Les indisponibilités devront être communiquées le plus tôt possible et exclusivement via l'adresse électronique arbitres@oise.fff.fr.

Indemnités et frais de déplacement :

Pour la saison 2026/2027, le délégué percevra un forfait de **45 € par rencontre**.

Lorsque le kilométrage aller-retour dépasse le forfait prévu, la distance supplémentaire sera indemnisée à hauteur de 0,41 €/km.

Selon les décisions prises par les différentes commissions, les frais peuvent être mis :

- À la charge du District ;
- À la charge des deux clubs ;
- À la charge d'un seul club.

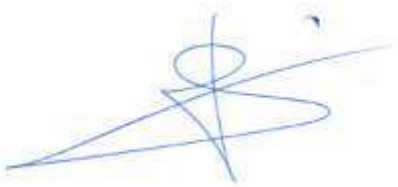
Les modalités de prise en charge sont systématiquement notifiées aux délégués ainsi qu'aux clubs concernés.

Les différents documents nécessaires à la saison, notamment la charte et les accréditations, sont remis aux participants, ainsi qu'un conférencier.

En conclusion, la Commission remercie la Présidente du District pour cette dotation et souhaite à l'ensemble des participants une excellente saison 2026/2027.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président,
Éric POQUERUSSE

A blue ink signature, appearing to be 'EP', written in a stylized, cursive manner.

Le Secrétaire de Séance,
Éric BARRUET

A black ink signature, appearing to be 'EB', written in a stylized, cursive manner.